

GENDARMERIE NATIONALE COMPAGNIE XXXXXXXXXX UNITÉ (CLAIR) B.T. PROCES-VERBAL (N°/ANNEE) N° 540 / 1990 DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PERIODE) Le 5 novembre 1990 entre 19 et 19 heures 30 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DEPARTEMENT) Agglomération de OBJET DE LA PROCEDURE	BORDEREAU D'ENVOI CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE Date 28.2 Destinataires ENQUÊTE ☐ PRÉLIMINAIRE ☐ FLAGRANT DÉLIT ☐ COMMISSION ROGATOIRE AUTRE CAS RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
---	---	---

- Apparition d'O.V.N.I. au dessus de la commune de

90307445

N°	DESIGNATION DES PIÈCES
1	- Synthèse.
2	- Plan de situation.
3	- Croquis des lieux.
4	- Planche photographique.
5	- Relevés cadastraux.
6	- Bulletin météorologique.
7	- Audition G , M épouse B (Témoïn).
8	- Audition H , M épouse M (Témoïn).
9	- Audition GU , P (Témoïn).
10	- Audition B , K (Témoïn).
11	- Audition BR , A (Témoïn).

ARRIVÉ LE
 25 FEV. 1991
 REGION DE
 GENDARMERIE

☐ SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

DESTINATAIRES	INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES. ☐ 1 Mr le Préfet du Département ☐ 1 Mr le Procureur de la République ☒ 2 D.G.G.N. - Bureau défense - Opérations. ☐ Mr le Général, Commandant Région aérienne ☐ AUX ARCHIVES	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ LE
----------------------	---	--

☐ VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N 540/ 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'OVNI sur la commune de
le 6 novembre 1990.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour, six novembre mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s) I P
à la brigade de
vu les articles 20 et 75

, gendarme de la compagnie de
, Agent de police judiciaire

en résidence

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOM. POUR UNE FEMME, TOUTJOURS INSCRIRE LE NOM DE MARI. ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE

G M épouse B

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS)

NATIONALITÉ (ÉTRANGÈRE)

F,

FILIATION

← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

marlée

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET B. RÉPARTITEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au lieu-dit " ", commune de
employée de cantine,
Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue
séparément nous déclare à dix-neuf heures trente
" " "Je réside au lieu-dit " ", dans un lieu isolé de toute habi-
tation. Seule la Route Nationale est proche de notre domicile. - - - - -
" " "Hier soir, lundi 5 novembre 1990, à 19 heures 08 précisément, je me
trouvais dans la cour de ma propriété, sans raison apparente. Il a fallu que
je sorte car je sentais une présence. A ce moment-là, j'ai levé la tête et
j'ai aperçu dans le ciel, juste au dessus de notre cour, trois à quatre
points lumineux qui formaient un arrondi à l'avant. Ce qui me semblait être
l'arrière de ce supposé objet, j'ai constaté une traînée lumineuse qui
avançait en même temps que les points. Cette masse me paraissait très impo-
sante car entre les points lumineux et la traînée il m'a paru qu'il s'agis-
sait du corps de cet objet. Au centre de cet objet, je ne voyais pas les
étoiles en fond, sur le ciel. Par contre, on les apercevait dans la traînée
lumineuse. - - - - -
Cette masse venait de l'Ouest soit et se dirigeait ver
l'Est, soit. L'engin que nous avons pu observer au moins trois à
quatre minutes n'a jamais changé de direction. Il se trouvait au dessus de
la maison, très bas, à environ 50 à 100 mètres de hauteur. - - - - -
Par rapport à l'ULM qui passe souvent, cet engin volait plus bas. - - - - -
" " "Cet engin volait à très faible allure. J'avais l'impression qu'il tour-
nait au ralenti. Cet objet n'a jamais changé d'aspect qu'il se trouvait au
dessus de la ferme. Mais, lorsque la visibilité a été masquée par la grange
d'une hauteur de 10 mètres, située à l'Ouest de notre propriété, nous nous
sommes empressés d'aller regarder par la fenêtre de la salle de bains qui
donne sur l'Est en direction de. Un phénomène étrar-
ge est apparu à ce moment, alors que l'engin se trouvait à 200 mètres de no-
tre maison; l'engin s'est éteint pendant 3 à 4 secondes avant qu'il se
rallume sans changer de trajectoire. - - - - -
" " "Je tiens à préciser qu'au moment où cet engin se trouvait au-dessus de
chez nous, un autre faisceau lumineux était visible au dessus de chez
Monsieur G R, à la sortie de. La ferme de Monsieur
G se trouve en face de notre porte d'entrée, à environ 1 kilomètre.
Il m'a semblé que c'était au-dessus et que cela tournait sur place, sans que
La personne entendue, L.A.P.J.,

L'on remarque une traînée lumineuse. - - - - -
Cet engin qui n'a jamais changé de direction a toujours fait route parallèlement à la R.N. , toujours à la même distance. - - - - -

" " "Ce soir-là, les conditions météorologiques étaient excellentes. Le ciel était étoilé. - - - - -

" " " Cet engin comportait trois à quatre voyants à l'avant, disposés en arrond et qui étaient de couleur claire. En fait, la teinte tirait vers le rosé. La traînée lumineuse quant à elle comportait des lueurs bleutées, scintillantes comparable à une flamme de chalumeau mais plus claire. La teinte était assez brumeuse, comme de la fumée. Lors de son passage, l'engin n'émettait qu'un léger ronflement, casiment imperceptible. Le ronflement n'a jamais varié. - - -

Lors de ce passage, je n'ai rencontré aucun trouble physique mais ce que je peux dire c'est que je n'avais pas froid. - - - - -

Pour moi, cet engin n'avait aucune forme connue. Au cours de ce passage, nous n'avons remarqué aucune défaillance électrique. Néanmoins, notre chien qui aboie facilement à l'approche de toute chose étrangère, n'a émis aucun aboiement. Je n'ai remarqué aucun comportement anormal de sa part. - - - - -

" " "En fait, je peux dire qu'il y a eu deux faits identiques au même moment. Un au dessus de notre cour et l'autre au dessus de chez Monsieur G. - - - - -

Je ne vois rien d'autre à ajouter sur cette affaire. - - - - -

Le 6 novembre 1990, à 20 heures 15.

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. - - -

La personne entendue :

L'A.P.J. :

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNEE)

N 540 / 1990

N° PIÈCE

8

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'un Objet Volant Non Identifiés au dessus de la commune de

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, six novembre mil neuf cent quatre vingt dix

nous soussigné(s) **I**, **P**, Gendarme de la compagnie de en résidence
à brigade de, Agent de Police Judiciaire
vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS. POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'EPUSE

H, M épouse M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT, CLASSE

NATIONALITÉ, ÉTRANGÈRE

F,

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ DES RENSEIGNEMENTS SONT ÉTÉ RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

mariée

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET B. RÉP.), STRASBOURG, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE, PROFESSION

demeurant

Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparément nous déclare à 15 heures 50 :-

" " "Le 5 novembre 1990, aux environs de 19 heures, je me trouvais dans la salle de réunions de la mairie de, au centre du village.

" " "Donc, à cet instant, je me trouvais dos tourné à la fenêtre quand Monsieur D, secrétaire de mairie nous a signalé deux points lumineux, dans le ciel.

" " "Je me trouvais debout dans la salle et derrière les vitres, j'ai donc aperçu deux points lumineux qui avançaient parallèlement dans le ciel. Ces deux points avançaient d'Ouest en Est dans les cieux, soit de vers la direction de

" " "S.I.: A aucun moment ces points n'ont changé de direction. Pour ma part, ils avançaient à allure modérée. Ils ont dû rester 1 à 1 minute 30, devant nos yeux, avant de disparaître. Ces deux lumières étaient de couleur blanche, fixes de la taille de voyants sur les avions. Le point inférieur était plus gros que l'autre.

" " "Hier soir, le temps était bien dégagé. Il n'y avait aucun trouble atmosphérique. Derrière les vitres, je n'ai entendu aucun bruit provenant de ces points lumineux.

S.I.: Lors du passage de ces points, aucun fait anormal n'a été constaté. Ce phénomène ne m'a pas paru étrange sur le coup. Je pensais qu'il pouvait s'agir d'un avion.

A part ces deux points, je n'ai aperçu aucune autre forme quelconque. Rien d'autre n'était visible.

" " "Je ne vois rien d'autre à ajouter.

" " "Le 6 novembre 1990, à 16 heures 15.

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J.

(A signé au carnet
de déclarations).

UNITÉ

B.T

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

N 540/1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Vu l'enquête ouverte sur une apparition d'O.V.N.I. le lundi 5 novembre 1990, dans le ciel de la commune de

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, neuf novembre mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s), I, P,
à la brigade de
vu les articles 20 et 75

Gendarme de la Compagnie de
Agent de Police Judiciaire

en résidence

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs :

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUTES INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIV. DU N° D'ÉPIQUE)

GU, P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (ÉTRANGÈRE)

N,

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU D'ADRESSEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE, RÉCÉPTEUR)

demeurant

informaticien,

" " "Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus qui, entendue séparément nous déclare à 17 heures 10 : - - - - -

" " "Le lundi 5 novembre 1990, à 19 heures 05, je me trouvais devant la porte de la maison de mes parents qui se trouve à la sortie de en direction de). Cette maison se trouve en bordure de la R.N., orientée vers le Sud. - - - - -

" " "Mon chien de race berger allemand s'est mis à aboyer brusquement sans raison apparente. Devant ce fait, je me suis retourné en direction du Sud en levant la tête et j'ai remarqué dans le ciel, plusieurs points lumineux rouges avec un faisceau lumineux blanc, qui me semblait balayer latéralement. - - -

" " "Je n'ai vu qu'un seul phénomène dans le ciel. Cet objet venait de la direction de l'Ouest, soit pour se diriger vers l'Est, en direction de . L'objet avançait à une vitesse toujours constante, sans avoir changé de direction. En fait, il suivait parallèlement la R.N. - - - - -

" " "Pour ma part, l'altitude étant difficile à évoluer, cet objet devait se trouver à environ 1 000 mètres. La couleur est toujours restée la même. - - -

" " "Ce soir-là, les conditions météorologiques étaient excellentes. - - -

" " "Pour moi, j'ai remarqué plus d'une dizaine de points rouges essentielle ment, disposés en triangle inégale. Il y avait une traînée assez longue et large. Elle était conséquente. Je n'ai décelé aucun bruit venant de cet objet - - -

" " "Après le passage de cet objet, je n'ai ressenti aucun trouble physique. Le seul fait qui a pu troubler consiste dans l'attitude de mon chien qui a aboyé au moment du passage. - - - - -

" " "Je n'ai remarqué aucune défaillance électrique au moment de ce passage. - - -

" " "Le passage de cet objet a bien pu durer 3 à 4 minutes. La vitesse était lente, à mon avis. Je ne vois rien d'autre à ajouter sur cette affaire. - - -

" " "Le 9 novembre 1990, à 17 heures 35. - - - - -

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue :

L'A.P.J. :

PROCÉDURE
DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

N° PIÈCE
10
N° FEUILLE
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'O.V.N.I. sur la commune de
le 5 novembre 1990.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour seize décembre mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s) I , P gendarme à la Compagnie de
ce à la brigade de , Agent de Police Judiciaire
vu les articles 20 et 75

en résiden-
du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE	
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUTES INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SEUL, LE NOM DE MARI)	
B , K	
SEX, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS)	
F,	
FILIAISON	
DANS LES CAS OÙ DES RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT-CIVIL SONT ÉTÉ RÉVÉLÉS	
SITUATION DE FAMILLE	

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET B.P.A., C.E.T.A., B.P.E.A., ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE, PROTECTEUR)

demeurant au lieu-dit " , commune de
lycèenne : - - - - -
Comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui entendue en présence de sa mère BR , M nous déclare à dix heures cinq : - - -
" " "Le lundi 5 novembre 1990, aux environs de 19 heures, je me trouvais dans ma chambre quand ma mère nous a appelés pour venir voir le ciel qui était étrange. Je suis donc sortie et lorsque j'ai levé la tête, j'ai vu que le ciel était tout assombri et il y avait une multitude de points lumineux.
" " "Ces points étaient scintillants rouges et bleues. A l'arrière, j'ai remarqué une longue traînée lumineuse. Ce phénomène au dessus de la cour et se dirigeait vers : - - - - -
" " "L'objet avançait tout doucement sans faire de bruit. Il avançait dans une trajectoire rectiligne. - - - - -
" " "Le corps était invisible. On ne distinguait qu'une masse sombre. - - -
Ce phénomène volait très bas. Il est passé juste au dessus de la grange. - -
Il pouvait voler à une hauteur de 50 à 100 mètres. Ce phénomène ne m'a pas paru être un objet connu ou habituel. - - - - -
" " "Lors de ce passage, je n'ai ressenti aucun trouble physique particulière. Aucune modification naturelle ne s'est produite à ce moment-là. - - - - -
" " "Je ne vois rien d'autre à dire sur cette affaire. - - - - -
" " "Le 16 décembre 1990, à 10 heures 35. - - - - -
Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J. :

(A signé au carnet
de déclarations).

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

11

1

B.T

PROCÈS-VERBAL EN CARTE

N° 540 / 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'O.V.N.I sur la commune de
le 5 novembre 1990.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, seize décembre mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s), I, P
ce à la brigade de
vu les articles 20 et 75

Gendarme à la Compagnie de
, Agent de Police Judiciaire

en résidence

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOM. POUR UNE FEMME, TOUTES INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SEUL, DU N° M. P. 1981

B R, A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS)

NATIONALITÉ D'ÉTAT

F,

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE PRÉFÉRÉ)

demeurant au lieu-dit " " commune de

lycèenne :- - - - -

" " Comparait la personne dénommée ci-dessus, qui entendue en présence de sa
mère BR, M nous déclare à neuf heures trente cinq : - - -

" " Le lundi 5 novembre 1990, vers 19 heures, je me trouvais dans la cuisine
lorsque ma maman a aperçu un phénomène dans le ciel. - - -

" " A ce moment-là, elle m'a appelée pour sortir et venir voir le ciel. C'est
à cet instant que j'ai remarqué une dizaine de points lumineux ainsi qu'une
longue traînée. Ces points étaient jaunes et rouges. L'objet dans le ciel
avançait à une vitesse très réduite et silencieusement. - - -

" " Dans l'obscurité, l'objet avait une forme ovale. Je n'ai pas vu à travers
En plus, il faisait noir. Cet objet ne volait pas haut. Il est passé pas très
haut de la grange. Lorsque je l'ai vu cela se déplaçait vers

. A un certain moment, l'objet s'est éteint ou a été caché par le
toit de la grange. - - -

S.I. : Le temps était clair ce soir-là. - - -

Après le passage, j'ai été un peu impressionnée. Après, je me suis dirigée
vers la salle de bains et j'ai remarqué que tout s'était éteint. Ceci s'est
produit que quelques secondes. - - -

" " Je ne vois rien d'autre à ajouter sur cette affaire. - - -

" " Le 16 décembre 1990, à 10 heures 00. - - -

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration
ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue :

L'A.P.J. :

(A signé au carnet
de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE	
UNITE	
B.T	
CODE UNITE	PROCES-VERBAL N° / 19
05443	540 / 1990

PROCÈS - VERBAL

CADRE RESERVE AU DE TATAIR

de

RENSEIGNEMENTSADMINISTRATIFS

N° PIECE

N° FEUILLET

1

1/1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- O B J E T : Apparition d'un Objet Volant Non Identifié au dessus du ciel
de

NOUS SOUSSIGNÉ(S), I, P, gendarme affecté à la Compagnie de
en résidence à la brigade de, Agent de Police Judiciaire.
VU L'ES ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

DATE HEURE

CE JOUR, six novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à sept heures dix, Madame G.
M, épouse B demeurant au lieu-dit "
nous avise téléphoniquement au bureau de notre brigade, que la veille à 19
heures 08, elle a été témoin du passage d'un objet volant non identifié, au dessus de sa
propriété.

Cette dernière précise que ses deux enfants ont également été témoins de ce phénomène,
qu'elle est prête à communiquer leurs témoignages.

- MESURES PRISES -

Les faits signalés par la famille B sont confortés dès le premier flash d'informa-
tions, par l'ensemble des médias.
Le même jour, soit le 6 novembre 1990, à 8 heures 15, nous rendons compte de cette situation
au Major P, Commandant par intérim la compagnie de ainsi que la
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, représentée par l'Adjudant-Chef B.
Ce dernier nous indique que plusieurs autres groupements de gendarmerie ont signalé l'évène-
ment à la Direction Générale.

Le 19 novembre 1990, une fiche de correspondance n° 722/2 est adressée au Centre Dépar-
temental météorologique afin que ce bureau nous renseigne sur
la situation du ciel, pour la journée du 5/11/1990 entre 19 et 20 heures. La
réponse du centre n'apporte aucun renseignement intéressant permettant d'identifier les cau-
ses de cette apparition (Voir fiche de renseignement Pièce n° 6).

- ETAT DES LIEUX -

Le phénomène aérien aperçu par les témoins, s'est manifesté principalement au dessus
du territoire de la commune de dont la superficie totale
atteint 3.440 hectares.

Pour être plus précis, l'objet volant a été remarqué au dessus de la ferme B, au
lieu-dit "
répertorié au cadastre par la parcelle numéro. La ferme B
est située à 1,5 km de l'agglomération de, en direction de
Elle est isolée de toute autre habitation. De même, la propriété se trouve située
à 30 mètres, perpendiculairement à la Route Nationale.

De plus, le phénomène a également été aperçu par des témoins situés à l'intérieur de la
salle de réunions de la mairie de. Cette salle est sise au numéro
Grande Rue, au coeur de la localité de.

Par ailleurs, la résidence du témoin GU, P se trouve, elle aussi, située
en bordure de la R.N., sur la parcelle cadastrale numéro, à la sortie de l'aggloméra-
tion, en direction de
... / ...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE

5 février 1991

DESTINATAIRES	☐ 1	Mr le Préfet du Département
	☐ 1	Mr le Procureur de la République
	☐ 2	D.G.G.N. - Bureau défense Opérations.
	☐ 1	Mr le Général, Commandant de Région aérienne
	☐ 4	AUX ARCHIVES

SIGNATURE(S)

(Voir plans de situation - relevés cadastraux - planches photos et légendes jointes).

C O N S T A T A T I O N S

Tous les témoins interrogés sont unanimes pour situer le phénomène dans un créneau horaire compris entre 19 et 19 heures 10. Madame B ainsi que ses deux filles, témoins privilégiés dans cette affaire, sont parvenus à définir avec de nombreux détails cet objet volant.

Toutes les trois ont désigné le phénomène observé comme étant un objet totalement ignoré de leurs connaissances acquises en matière d'aérospatial. Néanmoins, cet objet volant non identifié leur est apparu à très basse altitude. Il présentait une forme cylindrique matérialisée par 4 à 5 voyants lumineux de couleur bleue et rouge orangée d'une part ainsi qu'une longue trainée lumineuse scintillante d'autre part. Ces témoins précisent également que le phénomène se déplaçait à faible allure, toujours dans la même voie, sens Ouest-Est, en direction de . L'objet avançait toujours parallèlement à la R.N.

Aucune indication au sol n'a cependant pu être relevée au cours de cette apparition, attendu que l'objet ne s'est pas posé ou écrasé.

Les auditions des autres témoins n'apportent aucune constatation plus précise que celle révélée par la famille B.

- E N Q U E T E -

Il est à noter que plusieurs autres habitants ont été témoins du phénomène apparu au même moment, à plusieurs endroits différents de l'héxagone.

Néanmoins, seules les déclarations des témoins B , H , et GU ont été enregistrées et consignées dans le présent procès verbal.

Madame B ainsi que ses deux filles A et K nous ont indiqués avoir été fortement troublées par cette observation. A l'exception des précisions données sur la forme de l'objet volant, aucune autre indication susceptible d'identifier le phénomène, ne nous a été fournie par ces personnes (Audition famille B , pièces n° 7, 10 et 11).

Le témoin GU , P qui se trouvait sur le perron de son habitation au moment des faits, conforte les déclarations faites par la famille B . Il déclare avoir aperçu les mêmes éléments d'identification. Pour sa part, l'objet volait à une altitude moyenne de 1.000 mètres et se trouvait représenté par une dizaine de points rouges lumineux ainsi qu'une trainée lumineuse (Audition GU , pièce n° 9).

La déclaration de Madame H , M épouse M qui se trouvait pour sa part, dans la salle de réunions de la mairie de , au moment de cette vision, indique avoir remarqué elle aussi, les mêmes détails énoncés par les autres témoins. Aucune autre indication utile n'a pu être recueillie par le témoignage de H , M. (Audition pièce n° 8).

Depuis le 5 novembre 1990, aucune apparition de ce genre n'a pu être remarquée par les citoyens résidants sur le territoire de notre circonscription.

Fait et clos à

, le 5 février 1991

Le gendarme I
(A.P.J.)

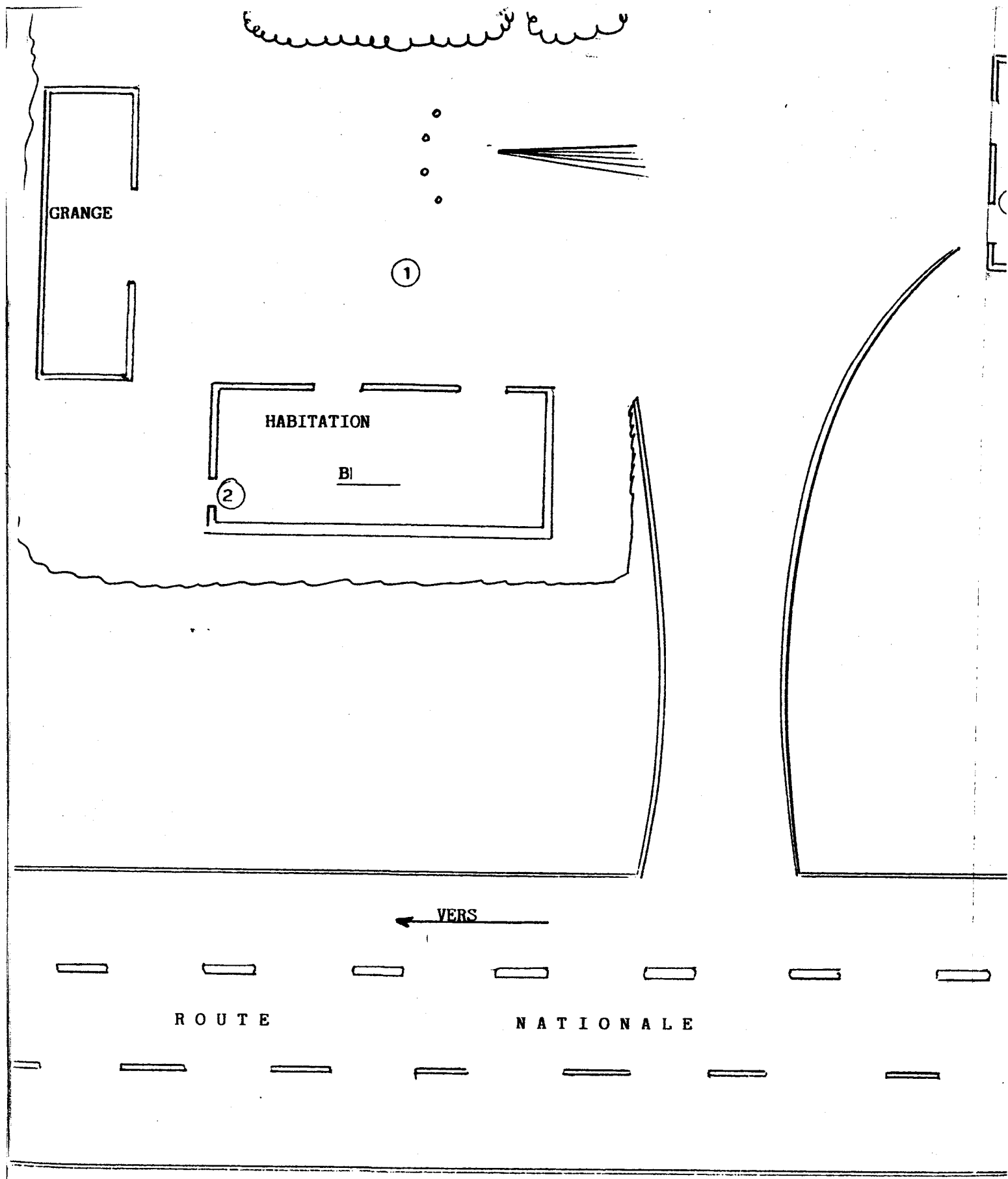
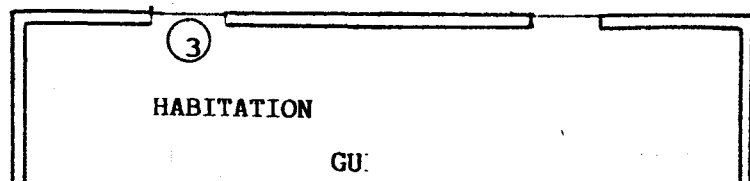
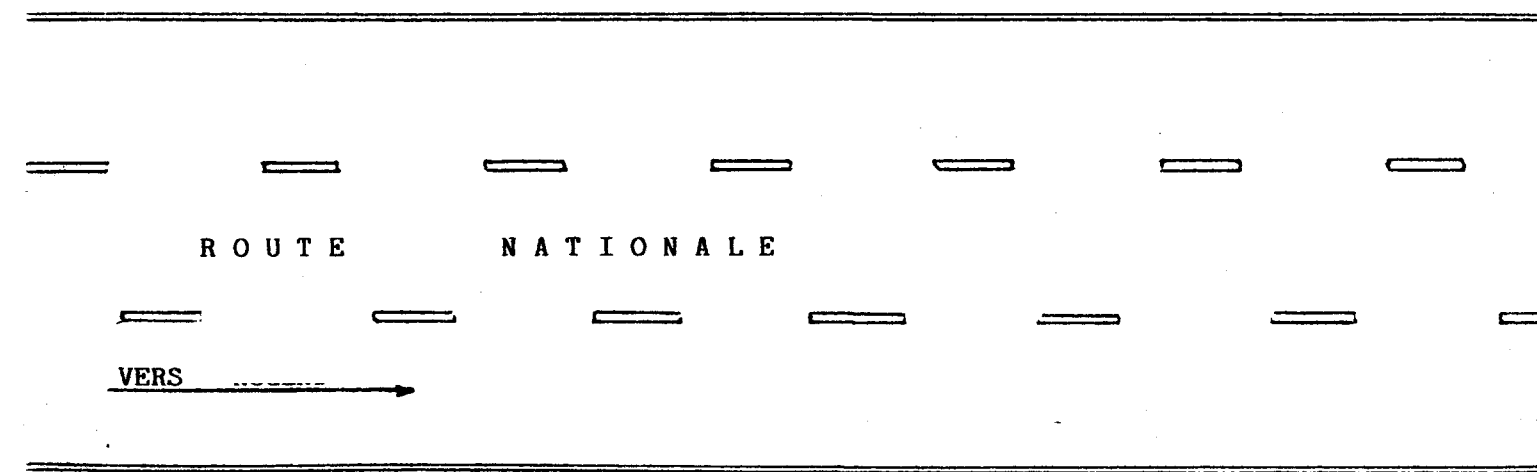
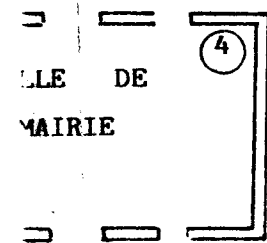
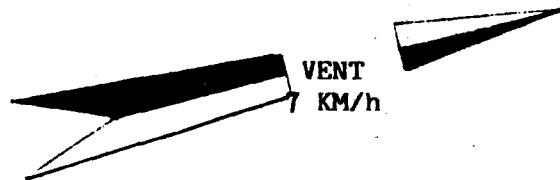
CROQUIS D'ETAT DES LIEUX

PLAN DE SITUATION

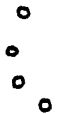
AFFAIRE : APPARITION D' O.V.N.I.

PROCES-VERBAL : N° 540 du 5/11/1990

BRIGADE : 1



L E G E N D E



Descriptif de l'O.V.N.I. aperçu par la famille B.

①

Position de la famille B devant la porte de leur domicile.

②

Poste tenu par la famille B dans la salle de bains, au moment où l'objet avançait sans éclairage (Symbole X).

③

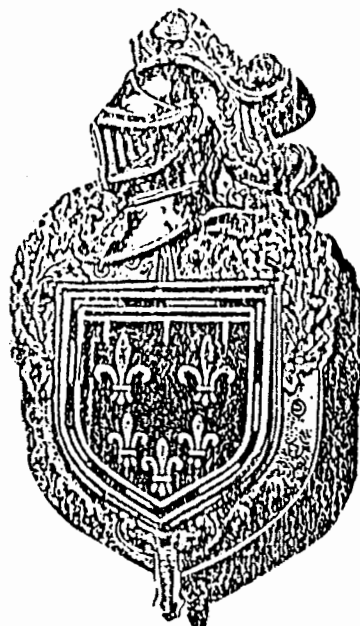
Position du témoin GU P devant la porte de son habitation.

④

Position des témoins H, P, DI dans la salle de la mairie de au moment du passage de l'objet.

⑤

Position du témoin D lors du passage de l'objet.



GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE de :



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



PROCES-VERBAL n°: 540 / 1990

INFRACTION : Apparition d'O.V.N.I. au dessus de la
commune de

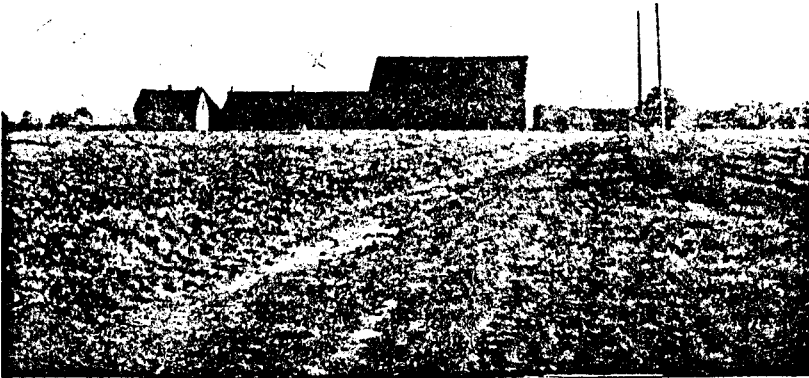
VICTIME :

OPÉRATEUR PHOTOS : Gendarme I

CLICHE N° 1 :

- Vue de la propriété B , au lieu-dit " " où le phénomène a pu être observé par toute la famille.

La croix rouge sur le cliché situe la position de l'objet lors de son passage au dessus de la résidence B .



CLICHE N° 2 :

Vue du ciel prise à partir de la porte d'entrée de la propriété B

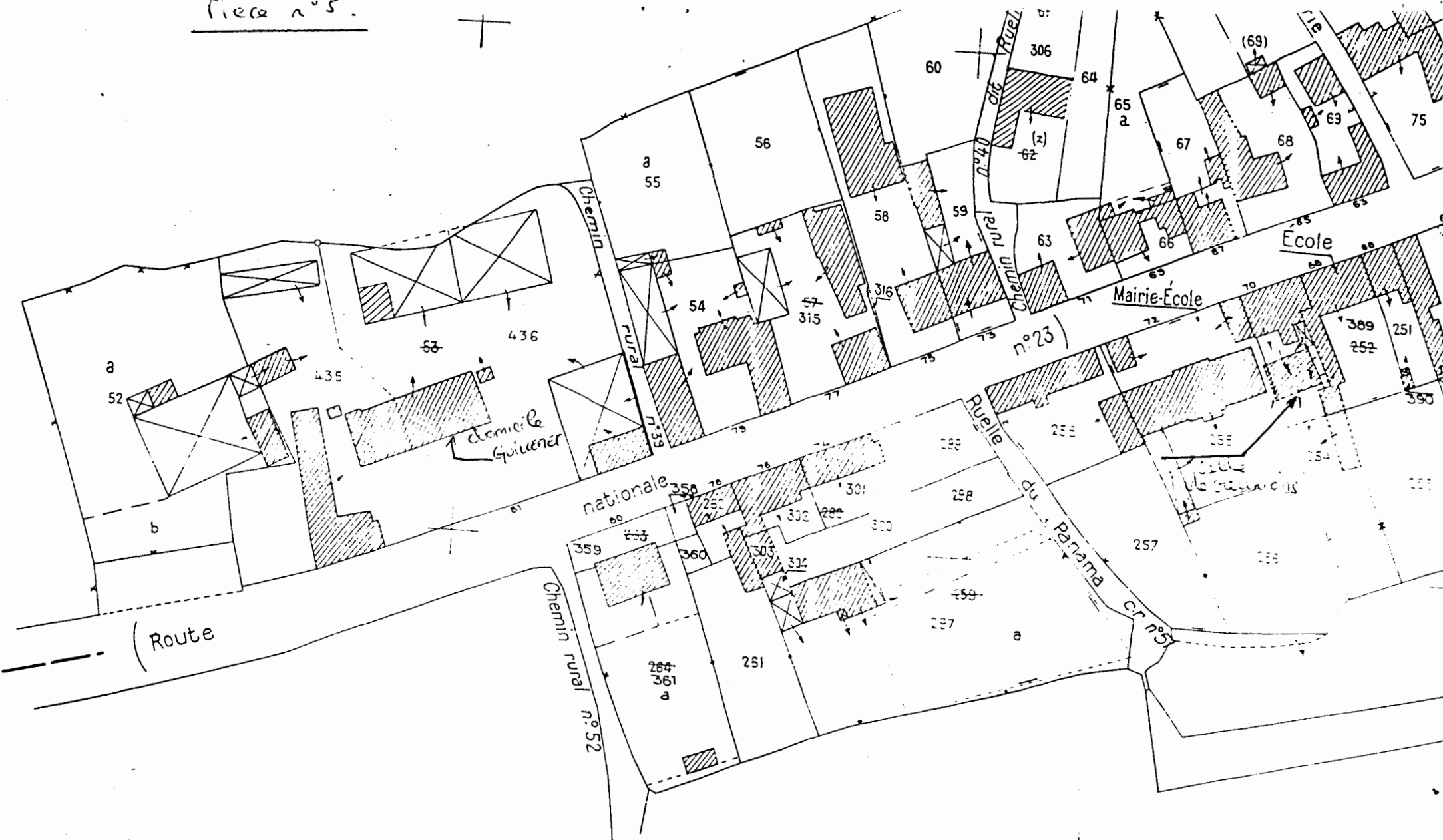


CLICHE N° 3 :

Vue du ciel prise de l'intérieur de la salle de réunions de la mairie de où se trouvaient les témoins H , D .



Piece n°5.



RELEVÉ CADASTRAL SUR FIGURE
LA SALLE DE REUNIONS DE LA MAIRIE

SECTION

19.600

19.700

Pièce n° 5.

504.200

504.400

504.600

RELEVÉ CADASTRAL DE LA FERME

SECTION

+ n° 23 + + de + + +

à

et

à

Pa

V.C.
n° 1

de
Tourcheronde

a

15

PROPRIÉTÉ
B.

Che





MINISTERE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE LA METEOROLOGIE
CENTRE DEPARTEMENTAL METEOROLOGIQUE

Centre
Départemental
de la Météorologie

à MINISTERE DE LA DEFENSE
Brigade Territoriale de Gendarmerie

, le 26 novembre 1990

AFFAIRE SUIVIE PAR: Monsieur P

N°: 425

OBJET: Apparition d'O.V.N.I. - Relevé météo.

REFERENCE: P.V. N 540 du 05/11/1990 de la brigade
de

Par votre fiche de correspondance n° 722/2 du
19 novembre 1990 afférente à la référence portée ci-dessus, nous
avons l'honneur de vous fournir les renseignements suivants con-
cernant la journée du 05/11/90 entre 19 et 20 heures légales:

-direction du vent: 020° 04 Kt (NNE/ 7 km/h)

-état du ciel: clair.

Le phénomène vu par plusieurs témoins est apparu
entre 19 heures et 19 heures 30 au-dessus de la région
créneau horaire durant lequel la station météorologique de
est fermée. Par conséquent, aucun phénomène particulier n'a été con-
signé sur nos documents.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour
de plus amples renseignements.

Par ordre: